

**AVIS DE RENOUVELLEMENT D'UNE SUSPENSION
PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCICE**

Dossier n° : 06-26-03655

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de discipline du Barreau du Québec, par décision rendue le 29 juin 2026 a, en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*, renouvelé la suspension provisoire immédiate d'exercer la profession d'avocat et d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre de **M. Serge Dubois** (n° de membre : **180167-8**), ayant exercé la profession d'avocat dans le district de Saint-François.

Le Conseil de discipline a ordonné le renouvellement de la suspension provisoire immédiate d'exercer la profession d'avocat et d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre, qu'il avait ordonné initialement par décision rendue le 3 mars 2026.

La suspension provisoire immédiate d'exercer la profession d'avocat et d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre de **M. Serge Dubois** demeure en vigueur jusqu'à la première des éventualités énoncées aux termes de l'article 122.0.4 du *Code des professions*.

Le présent avis est donné en vertu des articles 122.0.3, 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 10 juillet 2026

Josée Roussin, avocate, MBA
Directrice générale adjointe